



2012

Rapport d'activité



1

PRESENTATION du SMAGGA

Page 7

- 3 questions à Paul Minssieux

Page 8

- Les élus et les permanents

Page 10

- Le territoire du bassin versant

Page 12

- Rétrospective



2

TRAVAUX et TECHNIQUES

Page 16

- Travaux de protection contre les crues trentennales

Page 17

- Système d'alerte de crue

Page 18

- Entretien des berges



3

COMMUNICATION et EDUCATION

Page 22

- Les outils et actions de communication

Page 24

- Education au développement durable



4

FINANCES

Page 28

- Compte administratif 2012

Page 31

- Participation des communes



5

CONTRAT de RIVIERE

Page 34

- Préparation du 2nd Contrat de rivière du Garon

Page 35

- Etude sur la ressource en eau

Page 36

- Objectifs du 2nd Contrat de rivière du Garon

Page 38

- Pollutions



6

ANNEXES

Page 42

- Recueil des actes administratifs 2012

Page 43

- Revue de presse



PRESENTATION

- Page 7* • 3 questions à Paul Minssieux
- Page 8* • Les élus et les permanents
- Page 10* • Le territoire du bassin versant
- Page 12* • Rétrospective

L'Artilla au pont du Violet à Thurins.



3 questions à Paul Minssieux

2013 est une année particulière pour le Contrat de Rivière du Garon. Pouvez-vous nous faire un point sur l'avancée de ce 2nd Contrat ?

Paul Minssieux : Après validation par ses différents partenaires techniques et financiers, le second Contrat de rivière du Garon sera signé officiellement le 1^{er} juillet 2013 pour une durée de 5 ans. Les différentes commissions chargées de son élaboration ont travaillé sur son contenu, sur la base des études préalables et des objectifs stratégiques définis suite au 1^{er} contrat, ces principaux objectifs étant, je vous le rappelle, la préservation de la ressource en eau, la sécurité des personnes et des biens, le maintien des écosystèmes... Au total 113 actions ont été inscrites à ce second contrat dont 86 placées sous la maîtrise d'œuvre du SMAGGA. Cela représente, tous maîtres d'ouvrages confondus, 66 millions d'euros TTC. Certains diront que c'est beaucoup. Ils ont raison. Les membres du Comité de rivière et les délégués en ont toujours eu conscience. Pourtant, si nous souhaitons réparer les erreurs du passé et laisser à nos enfants une ressource en eau en bon état, tant quantitativement que qualitativement, nous devons agir. L'eau c'est la vie. Et sans eau, la vie n'est pas possible.

Les sommes engagées peuvent paraître colossales. Comment ont-elles été perçues par les communes ?

Paul Minssieux : La réalisation des actions proposées n'est possible qu'avec des financements. Ceux-ci proviennent des subventions de nos partenaires : l'Etat, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse, la Région Rhône-Alpes et le Département du Rhône. Selon les actions, ces subventions peuvent représenter jusqu'à 80 % du montant global. Les communes du SMAGGA mettent également la main au portemonnaie. Pour les fédérer autour de ce second contrat, nous avons tenu à exposer aux maires des 27 communes du bassin versant - lors d'une réunion le 15 octobre 2012 - une prospective financière et les enjeux liés à ce second contrat. Les maires ont appuyé les choix du Comité de rivière, et les élus du SMAGGA ont ainsi validé le programme d'actions en l'approuvant à l'unanimité moins une voix.

Quelle est la place du SMAGGA dans la future réorganisation du Département ?

Paul Minssieux : Les Présidents du Grand Lyon et du Département du Rhône souhaitent créer une super métropole pour concurrencer leurs voisins européennes. Pour les 58 communes de l'agglomération Lyonnaise, le Département devrait céder la totalité de ses compétences au Grand Lyon à l'horizon 2014. Pour les communes situées hors du Grand Lyon, le Département gardera ses compétences. La réussite du futur Département du Rhône passe par l'affirmation de territoires cohérents s'appuyant sur des réalités culturelles, géographiques et économiques. A travers son agriculture, sa population, son économie constituée de 900 hectares de zones d'activités et de 47 000 emplois, notre territoire appelé « Le Lyonnais » - où se situe la majeure partie du bassin versant du Garon - présente de nombreuses qualités. D'ailleurs, nous n'avons pas attendu cette réforme pour nous structurer. Regroupées depuis 2006 autour du Syndicat de l'Ouest Lyonnais (SOL), 48 communes - soit près de 120 000 habitants - œuvrent dans le cadre d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) définissant la place accordée à l'urbanisme, au transport et à l'environnement. Fort de ses compétences en terme de protection de la ressource en eau et du maintien des écosystèmes, le SMAGGA a son rôle à jouer comme élément fédérateur et identitaire sur le territoire du Lyonnais. ■

Gérer

le territoire du bassin versant et la ressource en eau



Les permanents

De gauche à droite : Stéphanie SPACAGNA (**Directrice**) - Frédéric MARGOTAT (**Technicien de rivière**) - Christelle FARGEAS* (**Responsable administratif**) - Sébastien LAURENT* (**Chargé de communication**) - Geneviève AUDUREAU (**Secrétaire**) - Rémi MOIRET (**Conducteur d'opérations**) - Dominique ANOVAZZI (**Secrétaire**)

*personnel mutualisé avec le Syndicat pour la Station d'Épuration de Givors (SYSEG)

Le bureau



Paul MINSSIEUX
Président



Christian FROMONT
1^{er} Vice-Président
Technique



Bernard SERVANIN
2^{ème} Vice-Président
Finances



Alain CORBIERE
3^{ème} Vice-Président
Relation avec les communes
et le Contrat de rivière



Olivier MARTEL
4^{ème} Vice-Président
Éducation à l'environnement



Charles JULLIAN
5^{ème} Vice-Président
Communication



Daniel DELABRE
6^{ème} Vice-Président
Sécurité



Jean-Louis GERGAUD
7^{ème} Vice-Président
Protection contre les crues



Gérard GRANADOS
Secrétaire

Les délégués titulaires et suppléants

Brignais

Paul MINSSIEUX
Martine RIBEYRE

Chassagny

Michel OZIOL
Pierre PERROUD

Messimy

Bernard SERVANIN
Catherine DI FOLCO

Brindas

Jean-Marc PECOLLET
Martine LALAUZE

Chaussan

Michel RUBAN
Michel GAUDIN

Millery

Françoise GAUQUELIN
Catherine MURAT

Chaponost

Olivier MARTEL
Michel NAVISE

Givors

Daniel DELABRE
Brigitte D'ANIELLO ROSA

Montagny

Jean-Louis GERGAUD
Daniel VAUGE

Charly

Paul ROCHEFORT
Maurice GUERRIERI

Grigny

André DARTOIS
René BALME

Mornant

Christian GALLET
Georges GLAS

Orliénas

Alain CORBIERE
Thierry BADEL

S^t-Laurent-d'Agny

Serge GRANJON
Pascal BRUCHON

Soucieu-en-Jarrest

Gérard GRANGE
Bernard CHATAIN

Rontalon

Christian FROMONT
Anthony CARRA

S^t-Martin-en-Haut

Michel BONNARD
Jean-Claude CHAMBE

Taluyers

Charles JULLIAN
Marc MIOTTO

S^t-Andéol-le-Château

Gérard FAURAT
Roland MONTSERRET

S^t-Maurice-sur-Dargoire

Max OLLAGNIER
Gérard AUFRAY

Thurins

Roger VIVERT
André CLARON

S^t-Didier-sous-Riverie

Claude LASCOMBE
Marius BESSON

S^t-Sorlin

Danièle MORRETTON
Anie BOISSY

Vourles

Gérard GRANADOS
Lorraine BOYER

S^t-Genis-Laval

Jean-Paul CLEMENT
Yves GAVAULT

S^{te}-Catherine

Pierre THIZY
Sylvie VILLARD

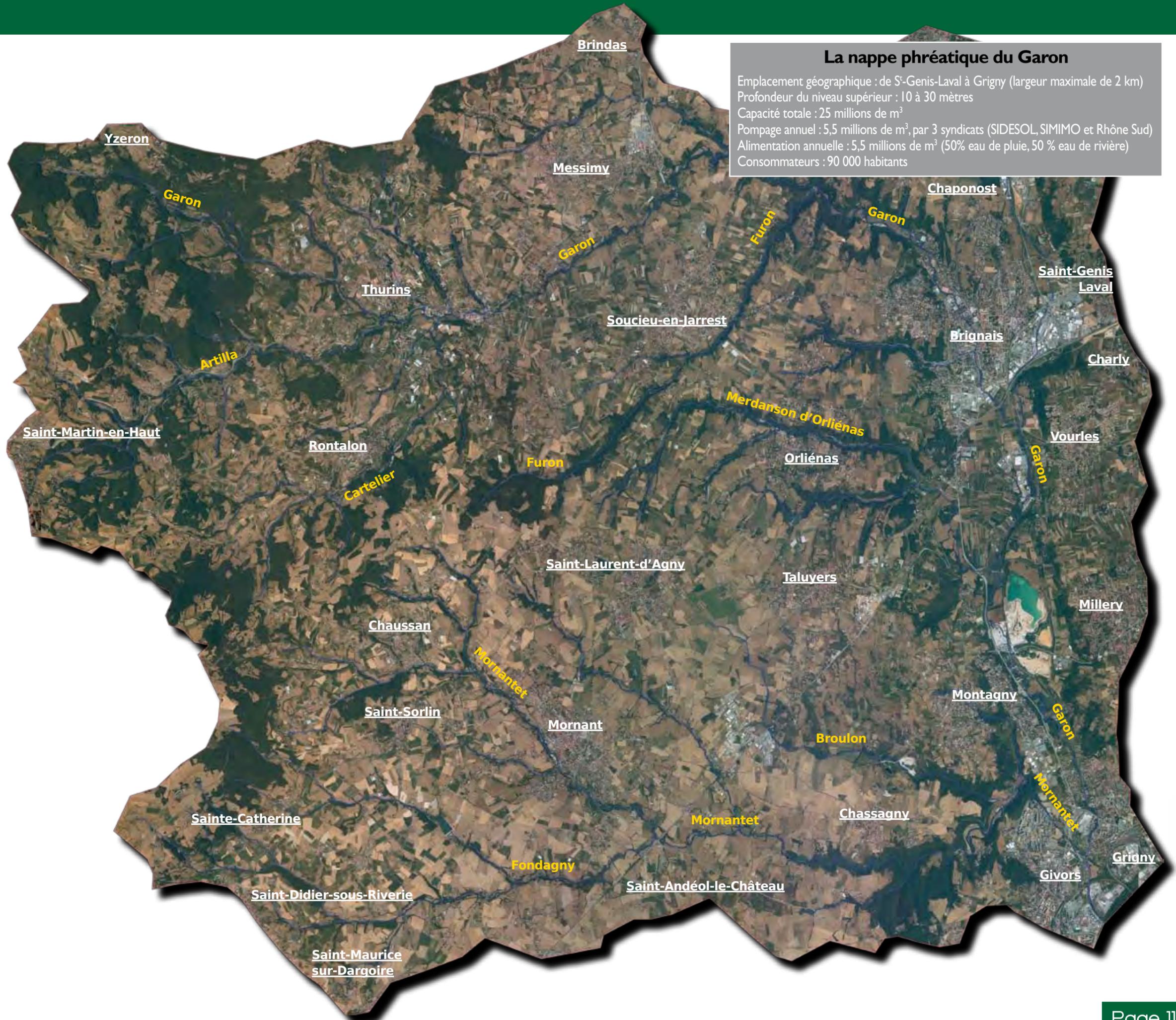
Yzeron

Alain BADOIL
Guy LHOPITAL

**Le bassin versant
du Garon, c'est :
130 km de rivière,
206 km²,
27 communes,
64 000 habitants.**

La nappe phréatique du Garon

Emplacement géographique : de St-Genis-Laval à Grigny (largeur maximale de 2 km)
Profondeur du niveau supérieur : 10 à 30 mètres
Capacité totale : 25 millions de m³
Pompage annuel : 5,5 millions de m³, par 3 syndicats (SIDESOL, SIMIMO et Rhône Sud)
Alimentation annuelle : 5,5 millions de m³ (50% eau de pluie, 50 % eau de rivière)
Consommateurs : 90 000 habitants



- Brignais (11 518 hab.)*
- Brindas (1 249)
- Chaponost (4 518)
- Charly (305)
- Chassagny (1 274)
- Chaussan (1 014)
- Givors (5 777)
- Grigny (3 168)
- Messimy (3 337)
- Millery (2 614)
- Montagny (2 583)
- Mornant (5 698)
- Orliénas (2 303)
- Rontalon (1 172)
- St-Andéol-le-Château (159)
- Ste-Catherine (38)
- St-Didier-sous-Riverie (785)
- St-Genis-Laval (419)
- St-Laurent-d'Agny (2 172)
- St-Martin-en-Haut (1 002)
- St-Maurice-sur-Dargoire (333)
- St-Sorlin (607)
- Soucieu-en-Jarrest (3 843)
- Taluyers (2 040)
- Thurins (2 966)
- Vourles (3 186)
- Yzeron (213)

* Les chiffres entre parenthèses indiquent le nombre d'habitants de la commune résidant sur le bassin versant du Garon, sur la base des chiffres officiels de la population au 1^{er} janvier 2013.

C'est arrivé en 2012 !



↑ Les étudiants de l'Université Catholique mènent l'enquête auprès des Brignairots sur l'usage des pesticides (avril).



↑ Lors de la fête de la CCVG, plus d'une centaine de spectateurs a assisté aux 2 représentations de théâtre de marionnettes de la compagnie « 7^{ème} acte » (septembre).

Février

Inauguration du batardeau escamotable prévu pour lutter contre les crues à la confluence du Mornantet et du Garon, rue Romain Rolland à Givors.

Mars

Réception de la tranche 2 de travaux de protection contre les crues trentennales - secteur compris entre la rue de Pressensé et la salle Servanin sur les berges du Garon à Grigny.

Débardage à cheval sur les berges du Garon à Messimy au lieu dit « Le Moulin Rose ».

Avril

Enquête des étudiants de l'Université Catholique auprès des Brignairots sur l'usage des pesticides.

Mai

Distribution du rapport d'activité 2011 aux élus et aux partenaires.

Juin

Diffusion du SMAGGAzine n°21. A la « Une », un dossier sur la réglementation liée aux vidanges des piscines des particuliers.

Avec 64 classes et 5 centres de loisirs inscrits, les 202 journées d'animations pédagogiques s'achèvent pour l'année scolaire 2011/2012.

Septembre

Participation à la fête de la Communauté de Communes de la Vallée du Garon (CCVG) à Brignais sur le thème de l'entreprise. Accueil du public dans les locaux du SMAGGA, installation d'une exposition sur la faune et la flore du bassin versant, spectacle de marionnettes sur le sujet de la rareté de la ressource en eau offert gratuitement à une centaine d'enfants et leurs parents.

Octobre

Réception du pont des Gardonnes sur l'Artilla à Rontalon. Le remplacement du pont a permis de conjuguer des intérêts hydrauliques - ancien ouvrage fragilisé et remplacé par un pont configuré pour faire face à des crues d'occurrence centennales - et écologiques - suppression d'un seuil et du radier du pont qui ne permettaient pas à la faune piscicole de remonter la rivière.

Partage d'expériences avec le Syndicat de rivières Brévenne et Turdine à L'Arbresle. Accueil d'une délégation du SMAGGA, échanges sur le processus d'élaboration d'un 2nd Contrat de rivière, visite d'aménagements permettant à la rivière de contourner un seuil.

Réunion de présentation de la charte « 0 phyto » aux élus des communes du secteur du bassin versant du Mornantet à Saint-Laurent-d'Agnay.

Présentation aux maires des 27 communes du SMAGGA des fiches actions du 2nd Contrat de rivière du Garon et de la prospective financière liée à la mise en place de ces actions.

Accueil d'une délégation de collectivités invitées par le Département du Rhône, souhaitant effectuer des travaux sur leurs cours d'eau. Visites du site du pont du Violet sur l'Artilla à Thurins et des travaux de protection contre les crues à Grigny.

Novembre

Réception de 2 tranches de travaux de protection contre les crues trentennales du Garon : tranche 3 à Grigny située le long de la promenade Jacques Brel et tranche 8 à Brignais entre la place du marché et le pont Neuf.

Tenue de 2 réunions de présentation de la charte « 0 phyto » aux élus des communes de la basse vallée du Garon à Brignais et de la haute vallée du Garon à Messimy.

Accueil pour 3 jours d'une classe de la Maison Familiale Rurale de Saint-Etienne sur un chantier de mise en place d'une technique végétale sur le Garon à Messimy.

Décembre

Douzième édition de la conférence « Les Entretiens du Garon » organisée à Millery par le SMAGGA sur le thème de la préservation de la ressource en eau.

Diffusion du SMAGGAzine n°22. A la « Une », un sujet sur l'éducation à l'environnement.

Programme d'actions du 2nd Contrat de rivière approuvé par le Comité de rivière et par le Comité syndical du SMAGGA. ■



↑ Le Président et les techniciens du Contrat de rivières Brévenne et Turdine font découvrir à la délégation du SMAGGA un bras de rivière artificiel aménagé pour contourner un seuil (octobre).



↑ Les 27 maires des communes du SMAGGA à l'écoute des enjeux du 2nd Contrat de Rivière du Garon (octobre).

Les collectivités se sont montrées très intéressées par les aménagements effectués sur l'Artilla à Thurins lors de la journée d'échanges organisée par le Département du Rhône (octobre). ↓

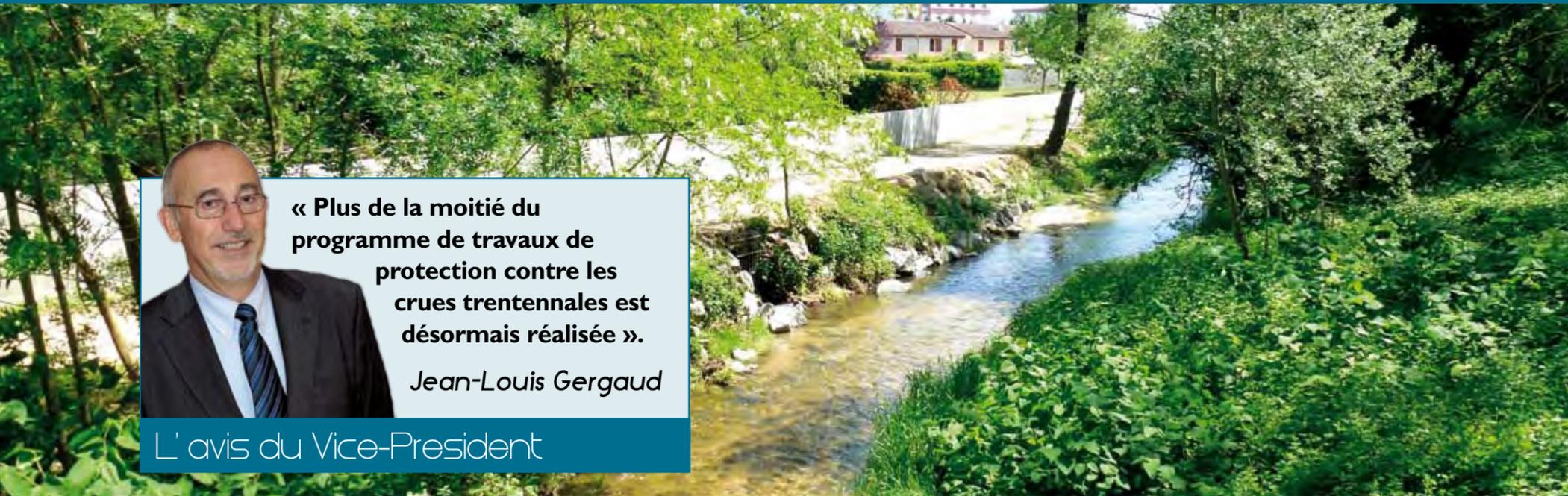


TRAVAUX ET TECHNIQUE

- Page 16 • Travaux de protection contre les crues trentennales
- Page 17 • Système d'alerte de crue
- Page 18 • Entretien des berges



Mise en place d'une technique végétale pour le renfort d'une berge sur le Garon à Messimy.



« Plus de la moitié du programme de travaux de protection contre les crues trentennales est désormais réalisée ».

Jean-Louis Gergaud

L'avis du Vice-Président

Sécuriser

les personnes et les biens

Afin de protéger les personnes et les biens contre les crues trentennales, le SMAGGA a lancé en 2007 un programme de travaux sur les communes de Brignais, Givors, Grigny et Montagny pour un montant global de 5,5 millions d'euros. Ce programme consiste notamment en la réalisation de murets placés sur le haut des berges, capables de retenir les eaux des rivières en crue. A ce jour, 7 tranches sont définitivement achevées, la fin de la totalité du programme étant prévue pour 2014.

UN DISPOSITIF UNIQUE EN FRANCE

Parmi ces tranches, celle située à Givors sur le Mornantet entre la confluence Mornantet/Garon et la voie SNCF, possède un dispositif unique en France*. En effet, sur le secteur de la Cité du Garon, il a fallu trouver une solution pour assurer la continuité des murets de protection au niveau du passage de la voirie rue Romain Rolland. La solution est venue de Hollande, pays particulièrement impacté par la montée du niveau des eaux. Spécialisée dans ce type de problématique, la société Dutchdam a proposé au Cabinet Merlin, maître d'œuvre du SMAGGA, la mise en place d'un batardeau entièrement démontable, d'une longueur de 12,4 mètres, stocké dans les entrailles de la voirie.

En cas de risque d'inondation, sa mise en place est très simple. Les services techniques de la commune de Givors ferment tout d'abord la circulation automobile, puis, à l'aide d'un électro-aimant, ils ôtent les capots de protection placés sur l'asphalte, et enfin montent le batardeau. L'étanchéité avec les murets en béton étant assurée par des joints en caoutchouc, le dispositif est alors prêt à faire face à la montée des eaux et à contenir les crues de la rivière Mornantet.

Coût des travaux : 62 370 € HT. Financement : 25% Etat - 10% Département du Rhône.

← A Grigny, la tranche de travaux de protection contre les crues située le long de la promenade Jacques Brel a été réceptionnée le 15 novembre 2012.

Système de mesures hydrométriques et d'alerte de crues

• 2011

La maîtrise d'œuvre des travaux de mise en place du dispositif est confiée à la société Hydratec. Les emplacements de 4 stations de surveillance sont définis :

- 1 sur le Mornantet à Mornant
- 2 sur le Garon à Messimy et Brignais
- 1 sur l'Artilla à Thurins

• 2012

Attribution du marché au groupement CENEAU/SYNAPSE pour l'installation de sondes radar et la mise en service d'un poste de télésurveillance.

• 2013

Mise en service du dispositif pour le second semestre.

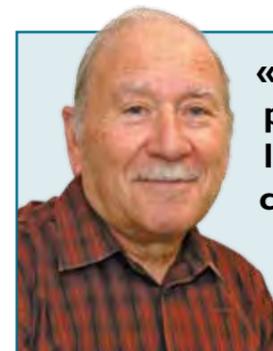
2 NOUVELLES TRANCHES

Aménagées avec des enrochements et des murets en béton, les tranches 3 à Grigny et 8 à Brignais ont été réceptionnées le 15 novembre. La tranche située le long de la promenade Jacques Brel à Grigny compte un linéaire de 175 mètres de berges, celle de Brignais entre la place du Marché et le pont Neuf totalise un linéaire de 350 mètres.

Egalement à Grigny, la tranche 4, située sur le secteur du Pont Sabatier, est actuellement en cours de réalisation. Lancée en 2012, elle sera réceptionnée en 2013.

Les tranches 10 et 11, initialement prévues sur le Merdanson, sont reportées dans l'attente d'une nouvelle étude portant sur l'analyse coût/bénéfice sur la mise en place de protections sur cet affluent du Garon. ■

* A ce jour, la société Dutchdam a déjà commercialisé ce type de protection démontable dans 5 pays. Cette installation est la première en France.



« Le réseau hydrométrique permettra à la fois de prévenir les populations, mais aussi de capitaliser des informations sur les phénomènes de crues ».

Daniel Delabre

L'avis du Vice-Président

Etat des lieux de l'avancement des travaux de protection contre les crues

Tranches	Communes	Rivières	Sites	Coûts* HT	Avancement
T0	Givors	Garon	Cité du Garon	594 000 €	achevée
T1	Givors	Mornantet	pont SNCF/pont R. Rolland	258 000 €	achevée (hors batardeau)
T2	Grigny	Garon	pont rue de Pressensé/salle Servanin	800 000 €	achevée
T3	Grigny	Garon	promenade J. Brel	202 000 €	achevée
T4	Grigny	Garon	secteur du pont Sabatier	346 000 €	achevée
T5	Montagny	Garon	Montagny le bas	282 000 €	réalisation 2013
T6	Givors/Grigny	Mornantet	RD386/passarelle rue Döbeln	400 000 €	réalisation 2013
T7	Brignais	Garon	place du Marché/La Garonnette	716 000 €	achevée
T8	Brignais	Garon	place du Marché/pont Neuf	160 000 €	achevée
T9	Brignais	Garon	pont Neuf/bd. des Sports	376 000 €	réalisation 2013
T10	Brignais	Merdanson	ch. du bois des côtes/ch. des Aigais	499 000 €	reportée
T11	Brignais	Merdanson	ch. des Aigais/rond point SPA	131 000 €	reportée
T12	Brignais	Garon	bd. des Sports/ch. du Gué	non chiffré	à définir

Total des 13 tranches de travaux : 4 764 000 € HT

* hors frais de maîtrise d'œuvre et études complémentaires (topographie, géotechnique)



← Formation aux métiers de la rivière et à la mise en place d'une technique végétale sur le Garon à Messimy pour les lycéens de la Maison Familiale Rurale de Saint-Etienne.

de Brignais et Orléans. L'évacuation des grumes s'est effectuée avec l'appui technique d'engins mécaniques d'une entreprise spécialisée dans le débardage.

- L'entretien de l'Artilla, au lieu dit le Rochet à Thurins, a nécessité dix semaines d'intervention, principalement consacrées à l'abattage d'arbres vieillissants, l'enlèvement de bois mort et la suppression d'embâcles.

- L'entretien des berges du Garon, au lieu dit La Verchery à Soucieu-en-Jarrest et Messimy, a fait l'objet de 7 semaines d'intervention de la part de la brigade de rivière ainsi que 4 jours de débardage à cheval et 4 jours de chantier école avec 15 élèves de la Maison Familiale Rurale (MFR) d'Anse.

Le SMAGGA a été sollicité pour un second chantier école demandé par la MFR de Saint-Etienne. Une douzaine de lycéens de première et terminale en «sciences et technologies de l'agronomie et du vivant», ont ainsi pu s'atteler à la réalisation d'une technique végétale pour le renforcement d'une berge du Garon à Messimy.

3 KM DE RIVIERE DE NOUVEAU OUVERTS A LA FAUNE AQUATIQUE

Situé sur le ruisseau de l'Artilla à Rontalon, le pont des « Gardonnes » a fait l'objet d'importants travaux. La stabilité de l'ouvrage étant menacée par l'érosion des berges, il a été décidé de démolir ce pont préfabriqué sans fondation et de le remplacer par un nouveau pont plus robuste. Pour cela, des fondations ont été ancrées à 7 mètres de profondeur. Dimensionné pour faire face à une crue d'occurrence centennale, le nouvel ouvrage empêchera l'eau de la rivière de déborder sur la voirie.

Outre l'intérêt hydraulique, ces travaux ont également un intérêt écologique majeur. Classé en réserve de pêche sur l'ensemble de son tracé, l'Artilla était jusqu'à présent cloisonné par un seuil de 1,50 mètre situé à l'aval du pont, et par le radier en béton de l'ouvrage. Ces deux points noirs ne permettaient pas aux truites de remonter vers les zones de frai situées à l'amont. Désormais, la voie est ouverte aux espèces piscicoles qui pourront coloniser la rivière sur un linéaire de 3 km supplémentaires.

Débutés fin mai, les travaux ont rapidement pris du retard en raison d'une météo estivale particulièrement pluvieuse et capricieuse. Initialement prévue fin juillet, la réception du chantier s'est finalement déroulée le 2 octobre.

Coût des travaux : 116 825 €

Réalisation : RAMPATP

Financement : Agence de l'Eau (90 400 €) et Fédération de pêche (20 000 €) ■



« Eté comme hiver, une météo capricieuse peut fortement perturber le calendrier prévisionnel de réalisation des travaux en rivière ».

Christian Fromont

L'avis du Vice-Président



↑ Avec une première tranche de travaux effectuée en 2011, les travaux d'entretien des berges du Chéron à Brignais et Orléans se sont poursuivis en 2012.



↑ Sur l'Artilla entre Thurins et Rontalon, la stabilité du pont des Gardonnes était menacée. L'ouvrage a été remplacé et redimensionné pour faire face à une crue d'occurrence centennale.

Entretenir

et restaurer la rivière et ses berges

Deux facteurs ont largement perturbé les travaux d'entretien de berges prévus en 2012. Le premier concerne l'encadrement de la brigade de rivière. Après le départ de Ghislain Rousset en mars 2012 - chef expérimenté de la brigade de rivière affecté au secteur du bassin versant du Garon pendant plus de 7 ans - plusieurs chefs de brigades ont assuré l'intérim du poste pour de courtes missions. Cette présence hachée n'a pas permis d'assurer la mise en œuvre du plan de gestion, définie au préalable avec le technicien de rivière. Le poste est actuellement occupé par Hugues Leroy depuis septembre 2012. Le Président et les élus du comité syndical remercient Ghislain Rousset pour son professionnalisme, ses connaissances du milieu de la rivière, ses qualités humaines et souhaitent la bienvenue à son remplaçant Hugues Leroy. Seconde cause de retard dans le calendrier des travaux, les conditions météorologiques extrêmes qui ont sévi en février et mars. La neige et le froid ont en effet largement perturbé le planning établi, repoussant les opérations d'abattage au printemps. Malgré ces perturbations, les brigades de rivière sont intervenues 44 semaines sur le bassin versant pour des opérations d'entretien et de restauration de berges. Outre les chantiers courants de mise en valeur paysagère et d'entretien de berges, on peut signaler, parmi les actions phares de l'année écoulée, les opérations suivantes :

- L'entretien des berges de la deuxième tranche du Chéron, soit 1,5 kilomètre de linéaire de rivière, a mobilisé deux brigades de rivière pendant huit semaines sur les communes



COMMUNICATION ET EDUCATION

- Page 22 • Les outils et actions de communication
- Page 24 • Education au développement durable

Chaque année, des enfants de CE2, CM1 et CM2 des écoles et des centres de loisirs du bassin versant bénéficient gratuitement des animations pédagogiques proposées par le SMAGGA.

Sensibiliser

les différents publics

Afin de remplir les objectifs stratégiques du 2nd Contrat de rivière du Garon, un plan de communication s'étalant sur la durée totale du contrat, soit de 2013 à 2018, a été établi. Réalisé en interne, celui-ci a vu le jour grâce au travail de la commission communication qui s'est réunie à 3 reprises pour échanger, débattre, proposer et, au final, valider 27 actions.

PRESERVER LA RESSOURCE EN EAU

Parmi les objectifs du 2nd Contrat de rivière du Garon, la préservation de la ressource en eau fait partie des enjeux majeurs. Placés sous cette thématique, les Entretiens du Garon ont réuni le 7 décembre à Millery près de 80 élus, employés communaux, responsables associatifs...

Lors de cette conférence, la nappe du Garon a été analysée sous tous les angles par les intervenants : Laurent Vernay, Hydrogéologue à la DREAL (Direction Régionale Rhône-Alpes de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), Serges Fages et Daniel Jullien, respectivement Présidents des syndicats de distribution d'eau potable SIMIMO et SIDESOL. Egalement au programme de cette 12^{ème} conférence annuelle, la restriction des usages de l'eau en période de sécheresse a été présentée par Laurent Garipuy de la DDT (Direction Départementale des Territoires du Rhône). Comme de

coutume, la matinée s'est terminée sur le terrain, avec une visite de la station de pompage d'eau potable de Montagny - commentée par Christian Fromont, Directeur technique du SIDESOL - et la découverte de la site des carrières de Millery assurée par la société Lafarge, gestionnaire du site jusqu'en décembre 2012. Rappelons que ce lieu a la particularité d'offrir aux visiteurs la possibilité d'observer la nappe phréatique du Garon.

Suite à cet événement, un film recueillant les témoignages des intervenants a été réalisé et mis en ligne sur le site internet.

INFORMER LES HABITANTS

Conjointement avec les bulletins municipaux, deux numéros du SMAGGAzine ont été distribués par les communes en juin et décembre. Au sommaire du numéro 21, le sujet de « Une » abordait la réglementation liée

aux vidanges des piscines privées, cette opération nécessitant au préalable quelques précautions afin de ne pas polluer les rivières et de ne pas causer de mortalité piscicole. Quant au numéro 22, il revenait sur le travail mené par le SMAGGA en terme d'éducation au développement durable depuis 12 ans auprès des enfants de CE2, CM1 et CM2 du bassin versant.

En complément au SMAGGAzine, le site internet www.contratderivieredugaron.fr informe le public sur l'actualité du SMAGGA et du Contrat de rivière. Avec 16 354 visites en 2012, la fréquentation du site a progressé de près de 12 %. 2 envois de la lettre d'information « la goutte d'eau » ont été effectués auprès des 450 abonnés.

EXPOSITION ET SPECTACLE

Très appréciée par les mairies, les écoles et les médiathèques, l'exposition « la faune et la flore du bassin versant du Garon » a été empruntée à 14 reprises.

Enfin, sollicité par la Communauté de Communes de la Vallée du Garon (CCVG) pour l'inauguration du parc de Sacuny samedi 22 septembre, le SMAGGA a proposé au public un spectacle de marionnettes de la compagnie « 7^{ème} acte ». Lors des 2 représentations données, plus d'une centaine de jeunes spectateurs accompagnés de leurs parents s'est laissée porter par les aventures de Malo et Idylo, 2 personnages qui ont permis d'aborder le thème de la rareté et du partage de la ressource en eau.



« Le 2nd Contrat de rivière du Garon est né de la volonté politique des acteurs locaux d'œuvrer, tous ensemble, pour la ressource en eau ».

Charles Jullian

L'avis du Vice-President

La compagnie « 7^{ème} acte » et ses marionnettes se jettent à l'eau pour 2 représentations lors de la fête de la CCVG.



Placé sous le thème de « la préservation de la ressource en eau », les 12^{èmes} Entretiens du Garon se sont déroulés à Millery. Lors de cette conférence, les invités ont pu découvrir le site des Carrières où la nappe est à ciel ouvert.

Visite de la station de pompage d'eau potable de Montagny lors des Entretiens du Garon.



La faune aquatique des rivières du bassin versant du Garon

le martin-pêcheur
Cet oiseau est un bon indicateur naturel de la qualité du milieu aquatique. Il se nourrit de petits poissons et petits animaux aquatiques. Sa proie répète, généralement depuis un perchoir, il plonge en percutant violemment la surface de l'eau, l'attrape, puis l'avale tête la première, dans le sens des écailles. À l'instar des rapaces qui ingurgitent leur proie d'un seul coup, il éjecte par la suite une pelote de réjection constituée des arêtes des derniers poissons digérés. Il reste dans son territoire de prédilection tant que les eaux ne sont pas prises par les glaces. Cet oiseau craint les hivers trop rudes, et dans ce cas, il migre vers des régions plus tempérées.

les OISEAUX

le héron cendré
Il possède une excellente vue panoramique latérale et une très bonne vision binoculaire frontale. Son ouïe, également très développée, le fait réagir aux moindres bruits suspects. Il atteint en général 95 cm de hauteur et une envergure de 1,85 m pour un poids de 1,5 à 2 kg. Il peut vivre 25 ans. Grand échasseur solitaire (en dehors de la période de nidification), il se perche communément dans de grands arbres le long des points d'eau. Apparemment lent, il vole tout de même à 45 kilomètres à l'heure. Le héron a un territoire peu étendu. Certains sujets demeurent même sédentaires. Quand il chasse, il peut demeurer longtemps immobile. Il se nourrit le plus souvent de poissons, mais aussi de batraciens, de reptiles, de crustacés, de petits mammifères, d'oiseaux et même de végétaux (bourgeons). Il ne néglige pas non plus les insectes et les mollusques terrestres et aquatiques.

www.contratderivieredugaron.fr

La revue des 27 communes du bassin versant du Garon

SMAGGAzine

Depuis 12 ans le SMAGGA propose des animations pédagogiques sur le thème de l'eau pour éduquer et sensibiliser vos enfants. Objectif : préparer l'avenir en préservant la ressource en eau de notre territoire.

A l'école de la nature

de 2 demi-journées pour les écoles et 2 demi-journées pour les centres de loisirs. 100 demi-journées disponibles. Et c'est tout ! C'est ce que ça veut dire.

Le carnet de l'élève

Le carnet de l'élève est un outil pédagogique qui permet à l'élève de suivre son apprentissage et de noter ses observations. Il est distribué gratuitement à tous les élèves de la maternelle à la 6^{ème} primaire.

LES ENTRETIENS DU GARON - 12^{ème} ÉDITION

VENDREDI 7 DÉCEMBRE - 8h30/12h00

SALLE DES FÊTES - MILLERY

Invitation

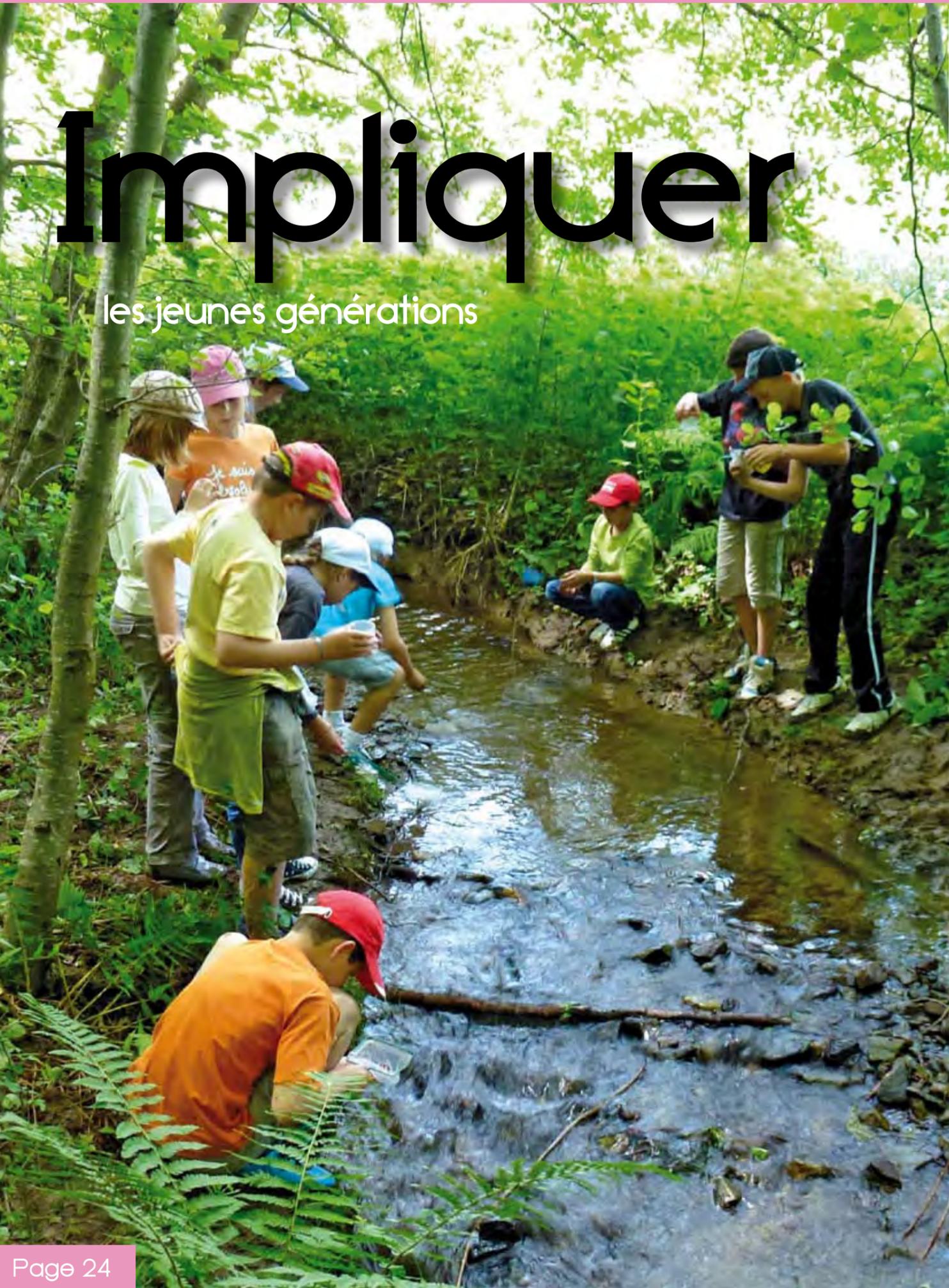
Quel avenir pour notre ressource en eau ?

« La réglementation liée aux vidanges de piscines et un bilan de 12 années d'éducation à l'environnement étaient à la « Une » des SMAGGAzines n°21 et 22.

« Une exposition sur la faune et la flore du bassin versant du Garon est disponible gratuitement pour les écoles, les médiathèques, les mairies...

Impliquer

les jeunes générations



← 64 classes de cycle 3 et 5 groupes d'enfants inscrits en accueils collectifs de mineurs ont participé au programme d'éducation à l'environnement proposé par le SMAGGA.

Le projet d'éducation à l'environnement proposé par le SMAGGA a séduit 64 classes et 5 Accueils Collectifs de Mineurs (ACM). Celui-ci a été co-élaboré avec 5 associations retenues suite à un appel à projets : la Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature (FRAPNA), la Fédération du Rhône pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FRPPMA), le Mouvement National de Lutte pour l'Environnement (MNLE), Naturama, et pour la première année, l'association Arthropologia.

2 plaquettes spécifiques : l'une pour les écoles, l'autre pour les ACM, ont été adressées en septembre 2011 aux directeurs de chaque établissement du territoire. Une commission, composée d'élus du SMAGGA et de représentants de l'Education Nationale, a examiné les demandes d'inscription.

202 DEMI-JOURNEES D'ANIMATION

69 projets ont été retenus, soit un total de 202 demi-journées d'animations (3 demi-journées par classe inscrite pour les écoles, 2 demi-journées par groupe d'enfants pour les ACM). L'objectif de ces animations consiste à éduquer les adultes de demain au respect et à la protection de la rivière.

Cette action se décline avec au minimum une sortie sur le terrain. Après une première approche théorique avec l'animateur, les enfants se familiarisent avec l'écosystème du cours d'eau, découvrent la vie qui s'y cache, et déterminent l'état de santé de la rivière.



« Notre politique d'éducation à l'environnement s'effectue en concertation avec l'Education Nationale et en collaboration avec les élus locaux ».

Olivier Martel

L'avis du Vice-President

DES ANIMATIONS GRATUITES POUR LES ENFANTS

L'ensemble des animations proposées par le SMAGGA sont gratuites pour les établissements. Elles sont intégralement financées par les 27 communes adhérentes du SMAGGA et par les subventions accordées par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse. Seul le transport reste à la charge de la structure. Le coût moyen d'une demi-journée d'animation est d'environ 200 €.

Afin de faire connaître son programme d'éducation à l'environnement, le SMAGGA a organisé 4 opérations de relations presse sous la forme de visites de terrain, avec les élus des communes où se sont déroulées ces sorties. ■



↑ Le poster pédagogique du bassin versant du Garon est distribué à chaque enfant bénéficiant d'une animation. Une nouvelle version de cette carte, très appréciée des enfants et des parents, sera disponible pour la rentrée 2013/2014.



← Le programme des animations est décliné en 2 versions : l'une pour les écoles, l'autre pour les centres de loisirs.



FINANCES

Page 28 • Compte administratif 2012
Page 31 • Participation des communes

Exercice de mise en place du batardeau escamotable rue Romain Rolland à Givors.

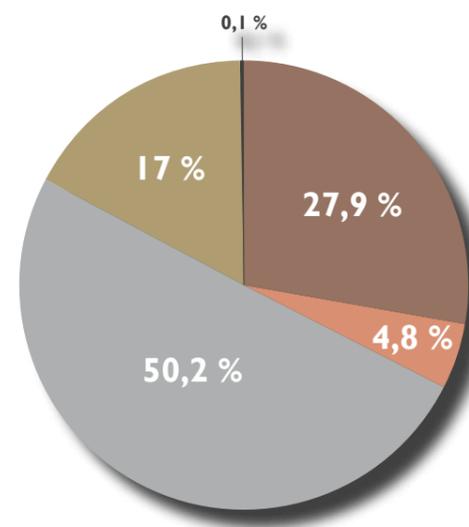
Maîtriser

la dépense publique

Quelques explications sur les dépenses réelles de fonctionnement qui sont en augmentation de 12,6 % par rapport à 2011. A cela 2 raisons : La première concerne le poste de conducteur d'opérations - occupé actuellement par Rémi Moiret - vacant pendant plus de 4 mois en 2011. Les charges liées à ce poste n'avaient donc pas été calculées sur une année pleine en 2011, contrairement à l'année 2012 où le technicien a bien été présent sur douze mois. Seconde raison, la réorganisation du secrétariat entre le SMAGGA et le SYSEG (Syndicat pour la

Dépenses réelles de fonctionnement

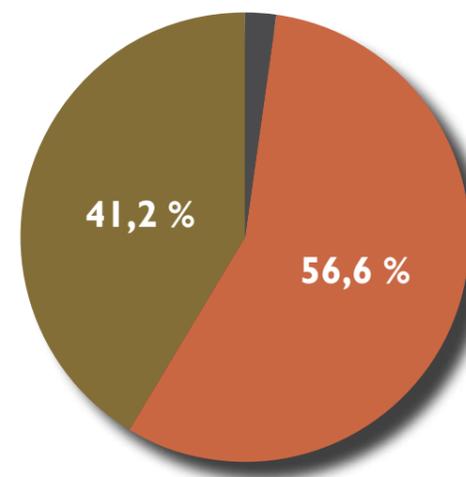
494 154 €



Charges à caractère général, communication et éducation au développement durable (27,9 %)
Indemnités versées aux élus (4,8 %)
Charges de personnel (50,2 %)
Intérêts d'emprunt et ligne de trésorerie (17 %)
Syndicat des Carrières (0,1 %)

Recettes réelles de fonctionnement

780 481 €



Remboursement des frais communs des locaux et divers (2,2 %)
Participation des communes (56,6 %)
Subventions Agence de l'Eau et Région (41,2 %)

station d'épuration de Givors), Dominique Anovazzi, dont le temps de travail était réparti entre les deux syndicats a été affectée, depuis le 1^{er} février 2012, à temps plein pour le SMAGGA.

6,82 € PAR HABITANT

Concernant les recettes réelles de fonctionnement, la participation des communes est en très légère hausse, soit + 3,65 % pour le coût moyen par habitant qui est de 6,82 € en 2012.

Sur le tableau page 31, on constate que pour une commune non concernée par des opérations spécifiques (anciens emprunts, travaux de protection contre les crues trentennales...) ce coût est ramené à 6,12 € par habitant. Rappelons que la répartition des coûts liés aux travaux de protection contre les crues s'effectue selon la clé suivante : 70 % au prorata de la population pour l'ensemble des 27 communes du SMAGGA, et 30 % au prorata de la population pour les communes bénéficiaires des travaux (Brignais, Givors, Grigny, Montagny).

Un coup d'œil sur le graphique de la page suivante, représentant les dépenses d'investissement, permet de constater que ces travaux de protection contre les crues représentent près de 70 % des dépenses d'investissement. 3 tranches ont été réalisées en 2012 - 2 à Grigny et 1 à Brignais - soit 7 tranches achevées sur les 13 programmées. Ces travaux se poursuivront jusqu'en 2014. Rappelons qu'ils sont financés par les communes adhérentes (46 %), et subventionnés par le Département du Rhône (10 % depuis 2011, contre 29 % auparavant) et par l'Etat (25%).

Par ailleurs, la mise en place du programme d'actions du 2nd Contrat de rivière du Garon (lire pages 36/37) va demander un effort particulier de la part des communes. Ainsi en 2013 la participation d'une commune non concernée par des opérations spécifiques sera portée de 6,12 € à 8,66 € par habitant. Ce montant restera inchangé pour les 6 prochaines années, soit pendant la durée du 2nd Contrat de rivière du Garon.

HAUSSE DES AIDES DE L'ETAT

En cours d'année 2012, la subvention accordée par l'Etat est passée de 25 % à 40 %. Une partie des travaux lancés au cours de l'année 2012 a ainsi pu bénéficier de ce nouveau taux de subvention, permettant par la même occasion de compenser la diminution de l'aide du Département du Rhône. Parmi les 5 études



« La mise en place du programme d'actions pour le 2nd Contrat de rivière du Garon va demander un effort particulier de la part des communes* ».

Bernard Servanin

L'avis du Vice-Président

* En 2013, la participation d'une commune non concernée par des opérations spécifiques sera portée de 6,12 € à 8,66 € par habitant. Ce montant restera inchangé pour les 6 prochaines années.



↑ Avec 69 inscriptions, le programme d'éducation à l'environnement 2011/2012 a remporté un vif succès auprès des enseignants et des animateurs de centres de loisirs.

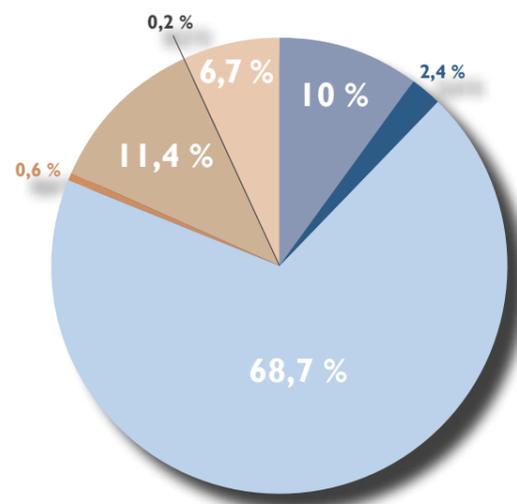
Les emprunts

- **Programme de travaux de protections contre les crues trentennales (emprunts sur 15 ans)**
 - 311 000 €, prévus au budget prévisionnel 2011, contractés fin 2011, versement en janvier 2012.
 - 499 000 €, emprunt prévu et réalisé en 2012.

• Emprunts prévus mais non réalisés compte tenu de l'avancement des actions

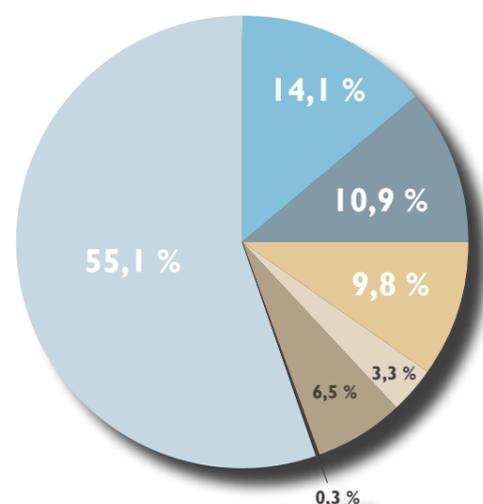
- Analyse coût/bénéfice liée aux travaux de protection contre les crues sur le Merdanson à Brignais.
- Travaux du Chassagne à Thurins.
- Système d'alerte de crues.

Dépenses réelles d'investissement 1 279 790 €



- Etudes pour le 2nd Contrat de rivière (10 %)
- Restauration, entretien de berges (2,4 %)
- Travaux de protections contre les crues trentennales (68,7 %)
- Système d'alerte de crues (0,6 %)
- Travaux pour la continuité piscicole (11,4 %)
- Solde des travaux du pont du Chavron (0,2 %)
- Capital des emprunts et divers (6,7 %)

Recettes réelles d'investissement 1 470 997 €



- FCTVA (14,1 %)
- Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse (10,9 %)
- Etat (9,8 %)
- Région Rhône-Alpes (3,3 %)
- Département du Rhône (6,5 %)
- Commune de Saint-Maurice/Dargoire (0,3 %)
- Emprunts et dettes (0,3 %)
- Emprunts et dettes (55,1 %)

préalables au 2nd Contrat de rivière du Garon, 3 ont été livrées en 2011. Celle portant sur la gestion quantitative de la ressource en eau (nappe phréatique du Garon) a été rendue en 2012. Enfin, les conclusions du Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales à l'échelle du bassin versant sont attendues pour fin 2013. Ces 2 dernières études représentent 10 % des dépenses d'investissement.

Avec un montant de 116 000 €, les travaux de remplacement du pont des Gardonnes sur l'Artilla à Rontalon représentent 75 % des dépenses consacrées à la restauration des rivières du bassin versant (lire pages 18 et 19).

DES OPERATIONS ENGAGEES FIN 2012

Engagé fin 2012, la mise en place du système d'alerte de crues n'a pas engendré de grosses dépenses. Les 7 601 € TTC réalisés, soit 0,6 % des dépenses d'investissement, représentent les frais liés à la conception du système. L'installation des stations de mesures et la gestion des données occasionneront une dépense prévisionnelle de 143 442 € TTC en 2013.

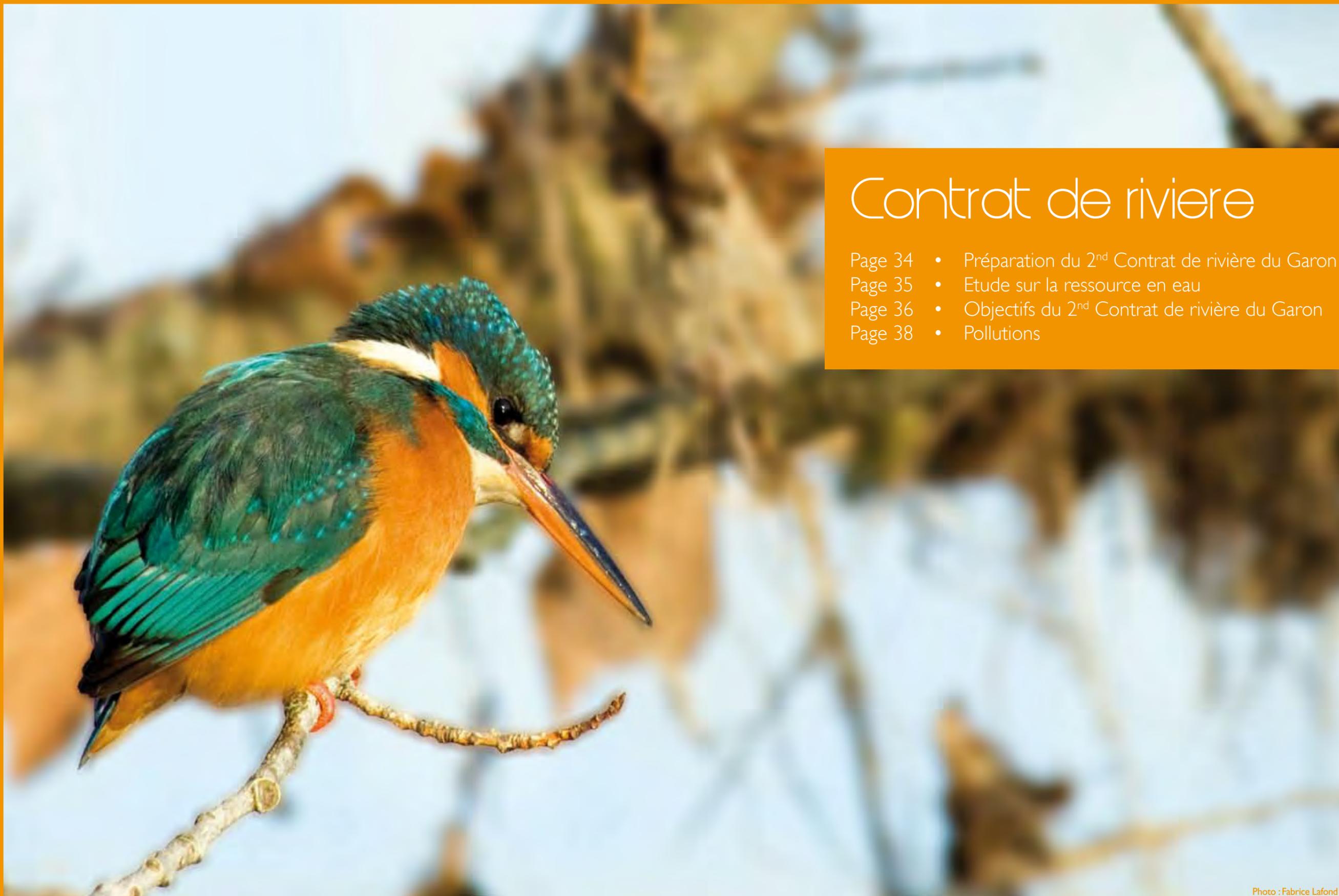
Suite à l'étude lancée sur le ruisseau du Chassagne à Thurins, cours d'eau busé provoquant des inondations, un marché pour la réalisation des travaux a été passé fin 2012. Pour un montant de 40 817 € TTC, l'opération est programmée pour début 2013. ■

Les restes à réaliser en investissement. Dépenses : 893 131 €. Recettes : 759 970 €

- **Travaux de restauration de berges**
- Dépenses : 7 363 €
- Recettes : 1 985 €
- **Travaux de protection contre les crues**
- Dépenses : 405 361 €
- Recettes : 347 432 €
- **Etudes**
- Dépenses : 283 668 €
- Recettes : 273 289 €
- **Ruisseau Chassagne**
- Dépenses : 40 817 €
- Recettes : 17 064 €
- **Système d'alerte de crues**
- Dépenses : 143 442 €
- Recettes : 55 000 €
- **Travaux de continuité piscicole**
- Recettes : 65 200 €
- **Travaux de stabilisation d'ouvrages d'arts**
- Dépenses : 7 134 €
- **Aménagement des bureaux**
- Dépenses : 5 346 €

Participation des communes

Communes	Population sur le bassin versant	Clé protections contre les crues	Clé générale	Participation 2012	Variation 2011/2012	Coût par habitant
Brignais	11 549	27,67 %	18,07 %	91 020 €	+ 5,24 %	7,88 €
Brindas	1 228	1,35 %	1,92 %	7 511 €	+ 7,61 %	6,12 €
Chaponost	4 555	4,99 %	7,13 %	28 627 €	- 4,37 %	6,28 €
Charly	302	0,33 %	0,47 %	1 847 €	+ 9,42 %	6,12 €
Chassagny	1 262	1,38 %	1,97 %	7 870 €	+ 0,02 %	6,24 €
Chaussan	1 005	1,10 %	1,57 %	6 345 €	- 5,94 %	6,31 €
Givors	5 832	13,98 %	9,13 %	45 159 €	+ 13,87 %	7,74 €
Grigny	3 115	7,46 %	4,87 %	24 811 €	+ 2,06 %	7,97 €
Messimy	3 284	3,60 %	5,14 %	20 086 €	+ 9,17 %	6,12 €
Millery	2 596	2,84 %	4,06 %	16 393 €	+ 0,95 %	6,31 €
Montagny	2 565	6,15 %	4,01 %	20 407 €	+ 1,47 %	7,96 €
Mornant	5 621	6,16 %	8,80 %	34 892 €	+ 1,75 %	6,21 €
Orliénas	2 248	2,46 %	3,52 %	14 023 €	+ 0,03 %	6,24 €
Rontalon	1 159	1,27 %	1,81 %	7 089 €	+ 9,11 %	6,12 €
S'-Andéol-le-Château	158	0,17 %	0,25 %	966 €	+ 7,61 %	6,12 €
S'-Catherine	38	0,04 %	0,06 %	232 €	+ 7,61 %	6,12 €
S'-Didier-sous-Riverie	786	0,86 %	1,23 %	4 807 €	+ 7,74 %	6,12 €
S'-Genis-Laval	414	0,45 %	0,65 %	2 532 €	+ 7,09 %	6,12 €
S'-Laurent-d'Agnay	2 131	2,33 %	3,33 %	13 246 €	+ 1,84 %	6,22 €
S'-Martin-en-Haut	1 000	1,09 %	1,56 %	6 116 €	+ 7,28 %	6,12 €
S'-Maurice-sur-Dargoire	332	0,36 %	0,52 %	2 031 €	+ 7,93 %	6,12 €
S'-Sortin	607	0,66 %	0,95 %	3 713 €	+ 6,38 %	6,12 €
Soucieu-en-Jarrest	3 775	4,13 %	5,91 %	23 089 €	+ 9,40 %	6,12 €
Taluyers	2 050	2,25 %	3,21 %	12 796 €	- 1,89 %	6,24 €
Thurins	2 917	3,20 %	4,56 %	19 098 €	+ 16,58 %	6,55 €
Vourles	3 172	3,47 %	4,96 %	20 113 €	+ 0,13 %	6,34 €
Yzeron	207	0,23 %	0,32 %	1 266 €	+ 7,09 %	6,12 €
Total ou moyenne	63 908	100 %	100 %	436 085 €	+ 4,56 %	6,82 €



Contrat de riviere

- Page 34 • Préparation du 2nd Contrat de rivière du Garon
- Page 35 • Etude sur la ressource en eau
- Page 36 • Objectifs du 2nd Contrat de rivière du Garon
- Page 38 • Pollutions

Photo : Fabrice Lafond

Préparer

l'avenir de notre territoire



Le processus de préparation du 2nd Contrat de rivière du Garon a suivi son cours en 2012. Les diverses commissions chargées de son élaboration ont proposé au total 113 fiches actions, dont 86 placées sous la maîtrise d'ouvrage du SMAGGA. Le Comité de rivière qui s'est réuni le 10 décembre a validé ce programme d'actions. Afin de préparer sereinement l'avenir, les maires des 27 communes du bassin versant ont été conviés, le 15 octobre, à une réunion portant sur les enjeux et le financement de ce second contrat. Même si l'aspect financier est de taille avec 7,4 millions d'€ TTC d'actions pour le SMAGGA sur la durée du contrat, la quasi totalité d'entre eux a déclaré vouloir agir pour préserver la ressource en eau du territoire du bassin versant du Garon. Le comité syndical du SMAGGA a validé ce second programme, à l'unanimité moins une voix. Ce processus doit être définitivement achevé avec la signature officielle du second Contrat de rivière du Garon le 1er juillet 2013.

UNE ETUDE SUR LA RESSOURCE EN EAU

L'étude globale de gestion quantitative de la ressource en eau sur le bassin versant du Garon a été réalisée entre 2010 et 2012. Elle a permis de faire un point sur les usages actuels de la ressource en eau, sur leur évolution possible, d'identifier les besoins des milieux naturels à satisfaire, et de confronter ces chiffres afin de définir les volumes prélevables sur cette ressource, qu'elle soit superficielle ou souterraine, afin de garantir son bon état quantitatif de façon pérenne.

← Visible depuis le site des Carrières de Millery, la nappe phréatique du Garon alimente 90 000 personnes en eau potable. Exploité jusqu'en 2012 pour l'extraction de granulats par la société Lafarge, le site sera rétrocedé fin 2013 aux syndicats d'eau potable SIMIMO et SIDESOL.

Concernant les eaux souterraines, l'usage préleveur principal est l'alimentation en eau potable, les autres usages étant très marginaux : les prélèvements industriels sont très faibles, et l'irrigation sur le bassin versant du Garon provient essentiellement du réseau d'irrigation du SMHAR (Syndicat Mixte d'Hydraulique Agricole du Rhône), qui prélève dans le Rhône. Suite aux simulations réalisées en utilisant le modèle développé dans le cadre de l'étude de la nappe conduite par les syndicats d'eau potable entre 2006 et 2009, il a été établi que le volume prélevable de façon durable dans la nappe du Garon est compris entre 5 et 5,5 millions de m³. Les volumes prélevés aujourd'hui sont légèrement supérieurs, et il est donc souhaitable à court terme de faire appel à des ressources de substitution pour sécuriser la réponse à la demande en eau de la population sur le long terme. Des pistes d'actions ont été proposées en lien avec les économies d'eau, l'amélioration des rendements des réseaux d'eau potable (poursuite de la politique de réhabilitation déjà mise en œuvre par les syndicats d'eau SIMIMO et SIDESOL), et recours à une ressource alternative via les interconnexions avec le syndicat Rhône Sud.

Côté ressource superficielle, quatre points de référence ont été définis sur les cours d'eau : 2 sur le Garon (à Thurins et à Brignais) et 2 sur le Mornantet (à Mornant et à Givors), au droit desquels ont été définis des débits objectifs d'étiage et des volumes prélevables. Le débit objectif d'étiage est un débit qui doit garantir le maintien de l'équilibre des milieux naturels, et sert ainsi de base à la définition des volumes prélevables. Sur ces quatre points, seul celui du Mornantet à Mornant présente des prélèvements qui sont potentiellement supérieurs aux volumes prélevables définis. Compte-tenu de la retenue située en amont (retenue de la Madone), le contexte peut-être très variable d'une année sur l'autre, et de légères adaptations de la gestion de la retenue devraient permettre d'assurer le débit objectif dans le cours d'eau. Les principaux usages préleveurs identifiés sur la ressource superficielle concernent l'évaporation des plans d'eau, et les prélèvements effectués par les plans d'eau, ou les retenues collinaires présentes dans les secteurs que le réseau d'irrigation du SMHAR n'atteint pas. A ce titre, les propositions d'actions formulées dans le cadre de l'étude portent essentiellement sur l'effacement des retenues sans usage et non utilisées, ainsi que la mise aux normes des retenues existantes, avec la mise en place des débits réservés imposés par la réglementation.

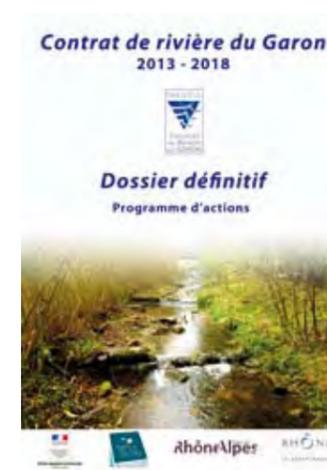
FAIRE UN ETAT DES LIEUX

Les résultats de l'étude portant sur la gestion quantitative de la ressource en eau sont venus compléter ceux des 3 précédentes études rendues en 2011, à savoir :

- l'étude préalable au Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales à l'échelle du bassin versant (SDGEP) en avril 2011,
- l'étude portant sur les pollutions domestiques, industrielles et urbaines en septembre 2011,
- l'étude portant sur les pollutions agricoles et phytosanitaires en octobre 2011.

Une dernière étude portant sur l'élaboration du SDGEP est actuellement en cours de réalisation. Ses résultats sont attendus d'ici fin 2013. Rappelons que les objectifs du SDGEP sont les suivants :

- acquérir une vision d'ensemble de la gestion des eaux pluviales,
- comprendre précisément le fonctionnement hydrologique du territoire,
- établir une politique cohérente de gestion des eaux pluviales, applicable à l'échelle locale et efficace aux échelles locale et globale,
- connaître le fonctionnement des infrastructures de collecte des eaux pluviales,
- proposer des aménagements en adéquation avec ces objectifs,
- prévenir contre d'éventuels risques non perçus à ce jour,
- préserver la ressource en eau en restaurant un fonctionnement le plus naturel possible. ■



↑ Le dossier définitif du 2nd Contrat de Rivière du Garon contient un programme de 113 actions planifiées de 2013 à 2018, dont 86 placées sous la maîtrise d'ouvrage du SMAGGA.



« La traque des fuites sur les réseaux d'eau potable, la chasse au gaspillage... sont des pistes d'actions pour pérenniser la ressource en eau potable ».

Alain Corbière

L'avis du Vice-Président

Déchiffrer

le Contrat de rivière du Garon

Le programme d'actions du contrat de rivière, élaboré sur la base de ces objectifs stratégiques, a ainsi été décliné dans le contrat de rivière selon l'organisation suivante :

VOLET A : AMELIORER LA QUALITE DES EAUX

Objectif A1 : Réduction de la pollution domestique

- Améliorer le fonctionnement de l'assainissement (Mise aux normes de stations d'épuration et amélioration du fonctionnement des réseaux collectifs. Réhabilitation des assainissements non collectifs)
- Réduire les pollutions phytosanitaires non agricoles (Promotion de la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires par les communes)
- Faire changer les comportements de la population (Sensibilisation des particuliers et des professionnels sur l'utilisation des produits phytosanitaires)

Objectif A2 : Réduction des pollutions d'origine agricole

- Agir sur les facteurs de transfert (Promotion d'actions visant à la modification des pratiques. Aménagement du territoire)
- Réduire les pollutions phytosanitaires (Création d'aires groupée de remplissage et lavage. Promotion des techniques alternatives)
- Réduire les pollutions azotées (Amélioration des pratiques d'épandage et de fertilisation)

Objectif A3 : Réduction des pollutions d'origine industrielle et routière

- Réduire les pollutions d'origine industrielle (Diagnostic des réseaux en zones industrielles. Sensibilisation des entreprises et diagnostics auprès des établissements potentiellement polluants)
- Réduire les pollutions d'origine routière (Sensibilisation des gestionnaires à la réduction des phytosanitaires. Etude sur la mise en œuvre de mesures de limitation des pollutions routières)

VOLET B : AMELIORER LE FONCTIONNEMENT ET LES USAGES DES MILIEUX AQUATIQUES ET DE LA RESSOURCE EN EAUX

Objectif B1 : Réhabilitation, protection et mise en valeur des milieux aquatiques

- Entretien des cours d'eau (Mise en œuvre des plans de gestion)
- Restaurer une morphologie permettant un meilleur fonctionnement des cours d'eau (Restauration du lit et des berges)
- Restaurer la continuité piscicole (Travaux de restauration de la continuité, prioritairement sur les têtes de bassin à fort potentiel et sur les ouvrages identifiés dans le plan national de restauration de la continuité)
- Préserver et restaurer les milieux aquatiques remarquables (Amélioration des connaissances et élaboration de plans de gestion sur les zones humides et la lône des Arboras en aval du bassin versant. Définition d'une politique foncière)
- Mettre en valeur les milieux aquatiques (Parcours pédagogique. Cheminement piéton en bord de cours d'eau)

Objectif B2 : Amélioration de la gestion des inondations et de leurs conséquences

- Réduire la vulnérabilité dans les zones inondables (Diagnostiques de vulnérabilité. Sensibilisation de la population, des entreprises en zone inondable, des élus et des services communaux)
- Réduire l'aléa inondation (Analyse coût-bénéfice préalable à la réalisation des projets de travaux de protection. Préservation des champs d'expansion de crues)
- Améliorer la gestion de crise (Amélioration des PCS communaux. Formation aux bons comportements en crue)
- Améliorer la gestion des problématiques de ruissellement (Mise en œuvre des actions préconisées par le Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales en cours de réalisation)

113 fiches actions pour la ressource en eau

The diagram illustrates the structure of the 113 action sheets. It shows a table for 'VOLET B' and a detailed 'Cahier des actions' for 'SOAGE'.

VOLET B	AMELIORATION DU FONCTIONNEMENT ET DES USAGES DES MILIEUX AQUATIQUES ET DE LA RESSOURCE EN EAUX	FICHE N°
Objectif B1	Réhabilitation, protection et mise en valeur des milieux aquatiques	B-1-6
Opération	Stabilisation de berges sur le Garon à Soucieu-en-Jarret	Priorité 1 Années 2014
Sous-objectif	Restaurer une morphologie permettant un meilleur fonctionnement des cours d'eau	
secteur	Soucieu-en-Jarret	Cours d'eau Masse d'eau Garon de la source à Brignais - FRCR479a
Maitrise d'ouvrage	SMAGGA	

The 'Cahier des actions' for 'SOAGE' includes:

- SOAGE :**
 - OF n°1: Préserver et re-développer les fonctionnalités naturelles des bassins et des milieux aquatiques
 - Disposition SA-02: Préserver et restaurer les bords de cours d'eau et les boisements alluviaux
- Measures complémentaires SOAGE :**
 - Mesure 2014: Restaurer les habitats aquatiques en lit mineur et milieux lagunaires
- Objectifs visés / Gains escomptés :**
 - Restaurer et valoriser les caractéristiques morpho-hydrologiques des cours d'eau
 - Améliorer les capacités d'accueil pour la faune piscicole
- Description technique de l'action :**
 - L'opération consiste à mettre en place une technique végétale (genre-racine) sur 30 m au droit de la ténelle d'inondation qui sert de berceau, afin de restaurer une ripisylve sur ce site.
 - Ce chantier pourra être réalisé soit par la brigade de rivière, soit par l'intermédiaire d'un chantier-école confié à une MFR.
- Conditions de réalisation :**
 - Procédures réglementaires conformément au Code de l'Environnement : déclaration ou autorisation pour les aménagements de cours d'eau et le travail en rivière.
 - Dossier regroupant l'ensemble des opérations à monter en début de contrat.
- Planning d'intervention :**
 - 2014 - réalisation des travaux
- Coût de l'opération :**
 - Montant estimatif des travaux :
 - Fournitures : 10 000 € HT
 - Travaux (p.m., réalisé par la brigade de rivière (fiche n°B-1-1) ou par une MFR en chantier-école)
 - TOTAL : 11 000 € TTC
- Plan de financement prévisionnel :**
 - Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse : 50% soit 5 500 €
 - Conseil Régional Rhône-Alpes : 30% soit 3 300 €
 - SMAGGA : 20% soit 2 200 €
- Indicateurs de suivi :**
 - Réalisation des travaux
 - Suit annuel des aménagements
- Etudes / données de référence :**
 - Etude géomorphologique du bassin versant du Garon - SMAGGA - 2007 - Hydrobio/Terzo

- Les fiches actions sont classées par volets.
 - Volet A : amélioration de la qualité des eaux, (24,7 millions d'euros),
 - Volet B : amélioration du fonctionnement et des usages des milieux aquatiques et de la ressource en eau, (39 millions d'euros),
 - Volet C : promotion et pérennisation de la gestion globale de la ressource en eau. (2,5 millions d'euros).

- Une priorité de réalisation s'échelonnant de 1 à 3 est attribuée à chaque action. Le chiffre 1 correspond aux actions prioritaires.

- Année de réalisation de l'action pendant la durée du Contrat de rivière du Garon (2013 à 2018)

- Les actions menées par le Contrat de Rivière du Garon obéissent à un cadre réglementaire. L'un des plus importants est celui défini par le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) qui fixe pour une période de 6 ans les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et intègre les obligations définies par la directive européenne sur l'eau, ainsi que les orientations du Grenelle de l'environnement pour un bon état des eaux d'ici 2015.

- Le coût de chaque action est détaillé. Le montant global des 113 actions est de 66,2 millions d'euros.

- 13,6 millions d'euros de subventions sont attribuées par les partenaires. A savoir :
 - Etat : 0,98 million d'euros,
 - Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse : 6,99 millions d'euros,
 - Région Rhône-Alpes : 1,76 million d'euros,
 - Département du Rhône : 3,87 millions d'euros
 Certaines actions sont soutenues jusqu'à 80 % de leur montant.

Objectif B3 : Amélioration de la gestion quantitative de la ressource en eau

- Optimiser la gestion des retenues (Mise en place des débits réservés. Effacement des retenues non utilisées)
- Optimiser les prélèvements pour l'alimentation en eau potable (Amélioration du rendement des réseaux. Sensibilisation aux économies d'eau. Mobilisation de nouvelles ressources)

VOLET C : PROMOUVOIR ET PERENNISER LA GESTION GLOBALE DE LA RESSOURCE EN EAUX

Objectif C1 : Animer et coordonner la démarche de contrat de rivière

- Postes dédiés par la structure porteuse à la mise en œuvre du contrat

Objectif C2 : Communiquer et sensibiliser

- Communiquer (Communication auprès des élus locaux et du grand public)
- Eduquer au développement durable (Animations scolaires. Développement d'outils pédagogiques)

Objectif C3 : Suivre et évaluer

- Mettre en place et alimenter un observatoire des milieux aquatiques (Suivi de la qualité de l'eau, notamment physico-chimie et produits phytosanitaires, observatoire des pollutions, suivi piscicole, suivi quantitatif)
- Evaluer la procédure de contrat de rivière (Bilan à mi-parcours et en fin de contrat)

Objectif C4 : Pérenniser la gestion globale de la ressource en eau

- Etude d'opportunité de mise en œuvre d'un SAGE ■



↑ Les travaux en rivière sont soumis à une réglementation interdisant toute intervention entre le 31 octobre et le 1^{er} mai, période de frai des poissons ; des contraintes non respectées par une entreprise privée le 14 novembre sur le Merdanson à Chaponost.



↑ 9 octobre, pollution du Garon à Givors par un rejet d'eaux usées entraînant une forte mortalité piscicole.



↑ Ecoulement d'eaux usées vers le Cartelier à Rontalon le 25 octobre.



↑ Analyse d'un échantillon d'eau de rivière par la Police de l'eau lors de la pollution du Garon à Thurins le 10 septembre.

Combattre

les pollutions

Parmi les pollutions impactant les rivières du bassin versant du Garon, sept ont pu être identifiées en 2012 grâce à la vigilance humaine. Plus de la moitié de ces pollutions implique un dysfonctionnement ou des négligences dues à la gestion du réseau de transport des eaux usées. Incriminées également, des sociétés ne connaissant pas ou peu la réglementation des travaux en rivière.

Mornantet à Mornant (19 juin 2012)

Lors d'une opération de terrassement réalisée au niveau du centre médical, en face du camping municipal, l'entreprise chargée des travaux prend la décision, sans autorisation, d'envoyer le flux des écoulements du réseau du SYSEG au Mornantet via le réseau d'eaux pluviales.

Une identification rapide du rejet a permis de stopper la pollution. Compte-tenu du débit très correct du Mornantet et de la faible durée de l'arrivée de matières organiques, l'impact sur le milieu a été peu important, comme l'atteste l'absence de mortalité piscicole.

Un rappel de la réglementation et des risques de pollution des cours d'eau est signifié à l'entreprise.

Garon à Thurins (10 septembre 2012)

Identification d'un rejet d'eaux usées à la rivière sur le site de la ZAC de la Tuilière semblant avoir pour origine un raccordement accidentel d'eaux usées à une conduite d'eaux pluviales.

Le SMAGGA préconise à la Lyonnaise de Eaux, avvertie et présente, de procéder à un diagnostic du réseau d'assainissement collectif sur l'ensemble du secteur.

Garon à Givors (9 octobre 2012)

Une pollution, dont l'origine semble être liée à un dysfonctionnement du réseau d'assainissement, entraîne une forte mortalité piscicole au droit du port pétrolier.

Le Grand Lyon, gestionnaire de ce réseau, a déjà été sollicité par le SMAGGA pour des pollutions similaires sur ce secteur. Une bonne coordination entre le SMAGGA et le Grand Lyon a permis d'intervenir rapidement. Il s'agit de la troisième pollution générée par ce réseau en 5 ans et la deuxième en 1 an.

Cartelier à Rontalon (25 octobre 2012)

Un rejet d'eaux grises provenant d'un dispositif d'assainissement non collectif d'une habitation du hameau du « Brossard » entraîne une pollution sur le Cartelier, rivière abritant une souche de truites sauvages très sensibles à ce type de rejet polluant.

Le SMAGGA préconise une mise aux normes de l'installation dans des délais réduits.

Merdanson à Chaponost (14 novembre 2012)

La SNCF procède à des opérations de retalutage sur les deux berges du cours d'eau, assorties de petits ouvrages de calage en bois en fond de lit. Une partie de la végétation est arasée et les berges sont dénudées. Les travaux en lit mineur occasionnent une forte turbidité des eaux et un colmatage important du fond du lit, deux conséquences néfastes pour la faune aquatique. De plus, la période choisie pour effectuer ces travaux ne correspond pas à la période autorisée, celle-ci allant du 1^{er} mai au 31 octobre.

Le SMAGGA alerte la Police de l'Eau qui stoppe le chantier.

Confluence du Merdanson d'Orliénas et du Garon à Vourles (12 décembre 2012)

Lors de l'entretien de la végétation bordant des lignes électriques par Réseau de Transport d'Electricité (RTE), des résidus de coupes sont laissés en grumes entières, voir en arbres complets dans le lit mineur de la rivière, ou à sa proximité immédiate. Lors d'épisodes hydrologiques intenses, la présence d'arbres dans le lit mineur peut former des embâcles et provoquer des risques de rupture d'ouvrages et des surinondations à l'aval. De plus, les élagages sévères fragilisent la qualité de l'habitat piscicole et mettent en péril la stabilité des berges.

Le SMAGGA propose à RTE un protocole d'entretien des boisements à l'abord des cours d'eau.

Broulon à Montagny (20 décembre 2012)

En contrebas de la route de Chassagny, un écoulement d'eaux usées au niveau du poste de relèvement de Montagny provoque un dépôt important de matières organiques et de déchets sur le talus situé à proximité de la rivière. Piégée par des ronciers, la grande majorité des déchets solides n'a pu se répandre dans la rivière. Le dépôt important témoigne toutefois d'un écoulement assez conséquent en volume et dans la durée. Des traces du rejet sont également identifiées plus en aval du ruisseau à quelques centaines de mètres avant sa confluence avec le Mornantet.

Cet incident récurrent soulève la problématique des dysfonctionnements du réseau de transport des eaux usées du SYSEG, dont notamment les importantes infiltrations d'eaux claires parasites.

Le SMAGGA propose la mise en place d'un dispositif de rétention situé en amont du réseau pour les eaux claires issues de la pluviosité instantanée et d'un système de dégrillage visant à retirer du réseau tous les déchets flottants. ■



Annexes

- Page 42 • Recueil des actes administratifs
- Page 43 • Revue de presse

SMAGGA

Réunions de Bureau

25 janvier - 19 avril - 12 juillet - 18 septembre - 6 novembre

Comités syndicaux

5 janvier - 6 février - 31 mai - 11 octobre - 19 décembre

Commission des finances

25 janvier - 12 juillet - 18 septembre

Commission technique

5 janvier - 18 janvier - 4 avril - 29 juin - 4 juillet - 6 novembre

Commission communication et éducation au développement durable

29 mars - 4 juillet - 10 septembre - 21 septembre - 25 octobre

Commission aménagement du territoire

8 mars

CONTRAT DE RIVIERE DU GARON

Comité de rivière

10 décembre

Présentation aux maires d'une prospective financière

15 octobre

Arbitrage des fiches actions sous maîtrise d'ouvrage SMAGGA

6 novembre

Commission communication et éducation au développement durable

27 février - 24 avril - 7 juin

Commission qualité de l'eau et pollution

19 juin

Commission écosystème rivière

21 juin - 28 septembre

Comité de suivi de l'étude globale de la gestion quantitative de la ressource en eau

27 janvier - 5 mars - 4 juin - 12 juillet

Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales

1^{er} octobre

ILS EN PARLENT...

Février

« Pont de Charvon. Opération consolidation pour cet ouvrage menacé »
Entre Chats, bulletin municipal de Saint-Maurice-sur-Dargoire

« La protection contre les crues s'offre un outil de lutte inédit »
Le Progrès
France 3 - TLM

Mars

« Aménagement. Un dispositif unique en France »
Vivre à Givors, bulletin municipal de Givors

« Un dispositif escamotable pour contenir les crues du Mornantet »
Journal du bâtiment et des TP

« Montagny. Pollution du ruisseau Bresselon »
Le Progrès

Avril

« Brignais : enquête sur les habitudes d'utilisation des pesticides »
Le Progrès

Mai

« Mornant. Des élèves de l'école du Petit Prince sensibilisés au respect de l'eau »
Le Progrès

Juin

« Saint-Didier-sous-Riverie, la biodiversité vérifiée »
Le Progrès

Août

« Le SMAGGA poursuivra à l'automne son programme de travaux de protection contre les crues du Garon »
Brignais Magazine

Octobre

« Rontalon. Un pont flamboyant neuf sur l'Artilla, un vrai plus pour les poissons »
Le Progrès

Novembre

« Brignais. Crues du Garon : une nouvelle tranche terminée »
Le Progrès

« Comment éviter la propagation de la Renouée du Japon ? »
Le Garon, bulletin d'information de la Communauté de communes de la Vallée du Garon.

Décembre

« Givors. Les élus au chevet de la nappe d'eau du Garon »
Le Progrès



262, rue Barthélemy Thimonnier
Parc d'activités de Sacuny - 69530 Brignais

☎ 04 72 31 90 80

📠 04 72 31 90 70

✉ smagga@smagga-syseg.com

www.contratderivieredugaron.fr

Directeur de la publication : Paul Minssieux

Conception réalisation : service communication SMAGGA - avril 2013

Maquette : Sébastien Laurent

Photos : SMAGGA - service communication CCVG et ville de Givors (portraits élus page 9)

Fabrice Lafond (martin pêcheur pages 32/33)

Photo de couverture : Gorges du Mornantet à Chassagny